



INSCRIPTIONS, AVIS DE COURSE ET REGLEMENT

« MAY' SUP RACE 53 »

19 mars 2023

PREAMBULE / MATERIEL AUTORISE

Compétition de « Stand-Up Paddle » en individuel. Les planches à plusieurs personnes sont interdites. Sont autorisées les planches de SUP, gonflables ou rigides, d'une **longueur maximale de 14'**. Courses limitées à 100 participants maximum (30 pour course loisir, pour 70 Championnat Pays de la Loire)

ORGANISATEURS

US Changé 53 Stand-Up Paddle (Club Affilié FFSurf n° C5253001)

Maison des associations, 6 place d'Elva – 53810 Changé

Contact: Yannick Bouillon - y.bouillon@orange.fr

Lieu de l'événement : Base nautique CKL - 181, rue de la filature – 53000 LAVAL
Rivière La Mayenne, entre Laval et la commune de Changé (53)

Afin que cet évènement soit une belle fête des sports de rame, la journée du 19 mars 2023 accueillera sur le même site la course de Stand-Up Paddle « MAY'SUP RACE 53 » organisée par l'US Changé 53 Stand-Up Paddle, **ainsi que** le Championnat régional de course de fond de kayak, organisé par le Canoë Kayak Laval Club.

PARTICIPANTS

- La **Course « Loisirs »** est une course **chronométrée ouverte à tous**, à partir de **18 ans** révolus le jour de la course. Si vous n'êtes pas licenciés, **un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du stand up paddle en compétition** devra être uploadé au moment de votre inscription en ligne. Il est possible de prendre une licence auprès de l'US Changé 53 Stand-Up Paddle (Cf. contact ci-dessus).
- Le **Championnat régional FFS Pays de la Loire SUP Race Longue Distance** est une course chronométrée, **ouverte à tout** coureur, hommes et femmes, **licencié à la Fédération Française de Surf dans un club des Pays de la Loire**. La participation est subordonnée à la présentation d'une licence **FFS 2023** assortie de l'option **compétition** en cours de validité.

ATTENTION : Le Championnat régional de SUP Race Longue Distance Pays de la Loire est ouvert aux extras territoriaux,

MAIS ce Championnat est qualificatif pour les Championnats de France de SUP Race uniquement pour les Licenciés FFS Compétition 2023 dans un club affilié de la région Pays de la Loire : départements 44 - 49 - 53 - 72 et 85.



INSCRIPTIONS

Les inscriptions se font en ligne en suivant le lien, moyennant paiement d'un droit d'inscription unique de 10 euros :

https://app.joinly.com/app/member/web-site/63b9a4a4a9b6a2b92e8b638a/MAYSUP_RACE_53



ou bien en flashant le QR Code suivant :

Pour le retrait des dossards, merci d'imprimer et d'apporter le billet électronique que vous avez reçu par mail suite à votre règlement, ainsi votre licence pour les licenciés, ou votre certificat médical pour les non-licenciés.

Vous devez aussi prévoir une pièce d'identité qui servira de caution pour le dossard, prêté par l'organisation.

PROGRAMME

Samedi 18 mars 2023

16:00 à 18:00 : Accueil des participants, confirmation des inscriptions, retrait des dossards, au Magasin DECATHLON LAVAL - Rue du Commandant Cousteau, 53810 Changé

Dimanche 19 mars 2023

09.30 à 11.15 : Accueil des participants, confirmation des inscriptions, retrait des dossards sur le site de la course situé Base nautique CKL - 181, rue de la filature – 53000 LAVAL

Base nautique, 181, rue de la filature, 53000 LAVAL.

Parking coureurs (il y aura du monde)

11.30 : Briefing compétiteurs (présence obligatoire).

12.30 : Mise à l'eau sur instruction de la Direction de Course et après vérification des équipements de sécurité, échauffement.

Emargement obligatoire auprès des bénévoles organisateurs

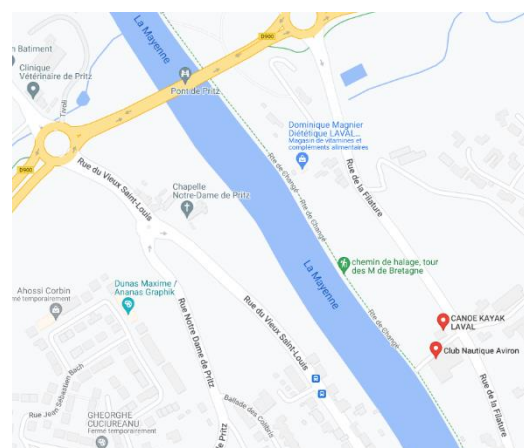
13.00 : Départ du Championnat régional FFS Pays de la Loire SUP Race.

13.05 : Départ de la course « Loisirs ».

13.00 >> 14.50 : Courses SUP

A partir de 15.00 : Restitution des dossards.

15.30 : Podiums Stand-Up Paddle MAY'SUP RACE 53





LICENCES FF Surf 2023 :

Possibilité de souscrire une licence FFS avec option compétition auprès de l'US Changé 53 Stand Up Paddle :

https://app.joinly.com/app/member/web-site/63cbc085757d25ed0667e5bb/Licenses_USChangeSUP

Ou QR Code :



SECURITE :

Le **port de chaussures fermées est obligatoire** (bottillons néoprènes vivement recommandés).

Le **leash** reliant le compétiteur à son SUP est **INTERDIT** sauf avis contraire du Directeur de Course, notamment pour la course loisir.

Le **dossard** de l'épreuve est obligatoirement porté, et doit être parfaitement visible. Aussi, il sera porté au-dessus de tout autre équipement (y compris Camelback, sac à dos). **Le numéro est porté devant.**

CHAMPIONNATS REGIONAL PDL SUP RACE LONGUE DISTANCE

PORT OBLIGATOIRE EN PERMANENCE :

D'un équipement individuel de flottabilité adapté à la morphologie des personnes embarquées de niveau de performance de 50N au moins et marqués CE.

OU

D'une combinaison ou équipement humide en néoprène ou sec assurant au minimum une protection du torse et de l'abdomen, une flottabilité positive et une protection thermique.

COURSE LOISIRS

PORT OBLIGATOIRE EN PERMANENCE :

D'un équipement individuel de flottabilité adapté à la morphologie des personnes embarquées de niveau de performance de 50N au moins et marqués CE.

ET

D'une combinaison ou équipement humide en néoprène ou sec assurant au minimum une protection du torse, de l'abdomen et une protection thermique.

La température de l'eau est estimée à 10-12°C

Les équipements seront vérifiés lors de la mise à l'eau.

PARCOURS

Il s'effectue sur la Mayenne, le départ et l'arrivée sont situés au niveau de la base nautique du CKL.

- Course « Loisirs » : **1 boucle de 4 km**

- Championnat régional FFS Pays de la Loire SUP Race : **3 boucles de 4 km**, soit un total de **12 km**.

(N.B: les Cadets moins de 15 ans, inscrits sur le Championnat régional FFS Pays de Loire, ne réaliseront que 2 boucles, soit **8 km**)

RÈGLES DE COURSE

Lors du briefing seront précisés :

les procédures de départ, la ligne de départ, les parcours et les marques de parcours à respecter en fonction des différentes courses, la ligne d'arrivée et les éventuelles règles sanitaires.

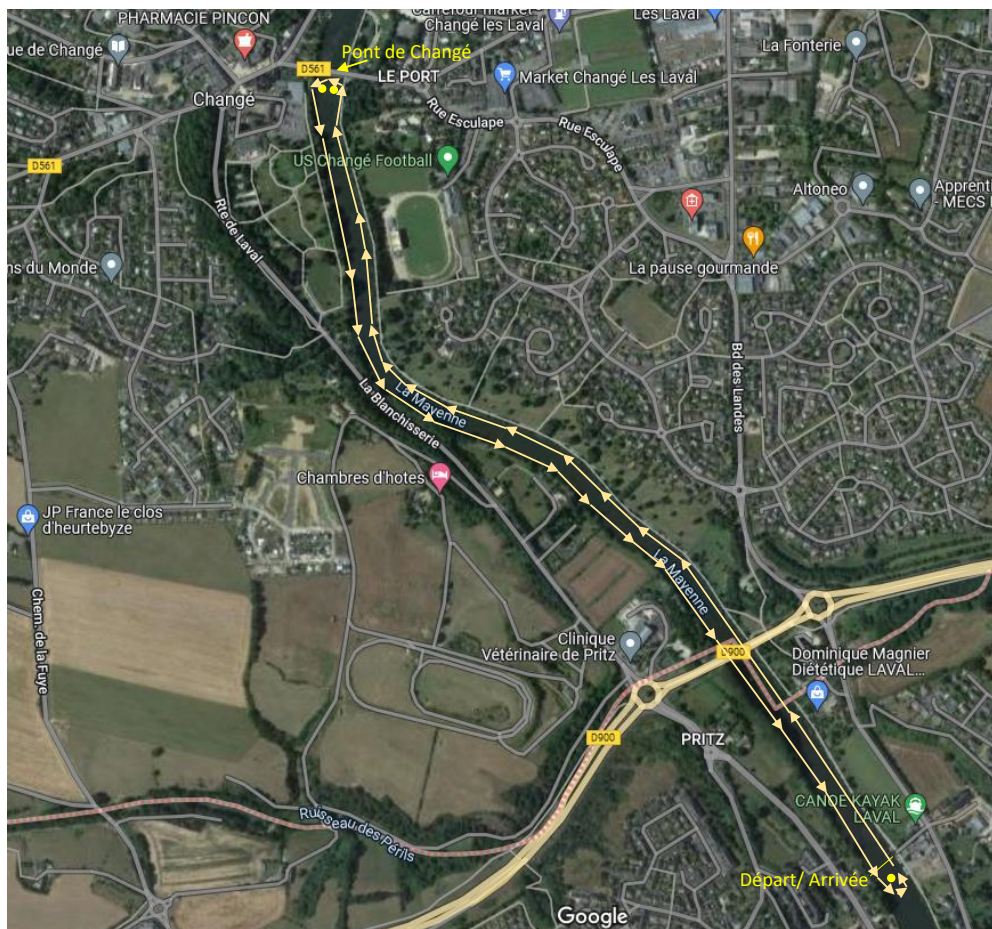
Pour des raisons de **sécurité**, la Direction de Course peut décider à tout moment de retirer de la compétition quiconque présenterait des signes de faiblesse ou ne respecterait pas le règlement. Ces concurrents éventuels seront classés DNF (Did Not Finish).

En cas d'**abandon**, faire des signaux de détresse (2 bras au-dessus de la tête avec mouvement montant - descendant) et signaler votre abandon à un bateau d'assistance à la 1^{ère} occasion possible, ou à un autre compétiteur qui pourra faire passer l'information. Ces concurrents éventuels seront classés DNF.

Les règles du bon sens nautique s'appliquent totalement. Vous devez **porter assistance à toute personne en difficulté** puis prévenir aussi rapidement que possible l'Organisation.

Lors du passage de la ligne d'arrivée, le compétiteur ne peut être à genou ou allongé sur sa planche. Le non-respect de cette règle entrainera une pénalité de 1'.

Pour le Championnat des Pays de la Loire de SUP Race Longue distance, tout participant qui enchaînerait plus de 5 coups de pagaies consécutifs assis ou à genou sur sa planche de SUP se verra disqualifié.





CLASSEMENTS

A- Pour la course « Loisirs » :

- Classement « scratch femme »
- Classement « scratch homme »

> Les 3 premières femmes et les 3 premiers hommes seront récompensés.

B- Classement Scratch, indépendant de la région du club d'appartenance.

- Classement « scratch femme »
- Classement « scratch homme ».

> Les 3 premières femmes les 3 premiers hommes seront récompensés.

C- Championnat régional FFS Pays de la Loire de SUP Race longue distance :

Seront extraits les licenciés des Pays de la Loire, lesquels seront classés selon les catégories de la FFS :

- Moins de 15 ans Benjamins et Minimes regroupés (Benjamins : 2012 - 2011 et Minimes : 2010 -2009)
- Cadets (15-16 ans, nés en 2007 et 2008)
- Juniors (17-18 ans, nés en 2005 et 2006)
- Masters (35-39 ans, nés entre 1983 et 1987)
- Grands Masters (40-44 ans, nés entre 1978 et 1982)
- Kahunas (45-49 ans, nés entre 1973 et 1977)
- Grands Kahunas (50 ans et plus, nés avant 1972)
- Open : tous âges.

Le classement du Championnat des Pays de la Loire est qualificatif pour les Championnats de France de SUP Race uniquement pour les Licenciés FFS Compétition 2023 dans un club affilié de la région Pays de la Loire - départements 44 - 49 - 53 - 72 et 85 : ainsi, **seront sélectionnés d'office les 4 premiers « open hommes » et les 2 premières « open femmes » licenciés dans un club SUP des Pays de la Loire (classements scratch Championnat régional des Pays de la Loire réservé aux licenciés FFS Pays de la Loire).** Cette règle est soumise au règlement FFS 2023, susceptible de modification.

Les 4 premières femmes les 4 premiers hommes du classement Open seront récompensés.

L'organisation récompensera le premier licencié Pays de la Loire de chacune des catégories FFS mentionnées ci-dessus.

JURY/ CHRONOMÉTRAGE

Le Jury officiel de la Course est composé d'un directeur de course – M. Pierre-Alain De Bois et des chronométreurs officiels désignés par l'Organisateur le jour de la course et dont les pouvoirs de décision sont sans appel.

Un représentant de la FFS et de la Ligue de Surf des Pays de la Loire seront également présent pour veiller au bon déroulé de la course.



DROIT A L'IMAGE

Par sa participation à la course, chaque concurrent autorise expressément l'Organisateur ou toute personne physique ou morale qu'il aura désignée à utiliser ou faire utiliser, reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre de la course en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de la Course et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à ces exploitations directes ou dérivées par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que par les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

RESPONSABILITÉ - ASSURANCES

Chaque participant mineur au Championnat régional Pays de la Loire de SUP Race Longue Distance le fera sous l'entière responsabilité de ses parents.

Pour tous les participants mineurs, le fait de s'inscrire et de participer au Championnat régional Pays de la Loire de SUP Race Longue Distance vaut autorisation parentale et acceptation du présent règlement.

ANNULATION / MODIFICATION

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle, d'arrêté préfectoral ou toutes autres décisions administratives ou de toute autre circonstance que l'Organisateur estimerait, notamment, mettre en danger la santé et/ou la sécurité des concurrents, l'Organisateur se réserve le droit d'annuler ou de reporter la Course, d'en modifier les tracés, ou d'apporter tous les changements nécessaires au bon déroulement de la Course.

Dans cette hypothèse, aucun remboursement des droits d'inscription, même partiel ne pourra être effectué, ni d'indemnité perçue.

ENGAGEMENT

Tout(e) concurrent(e) reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses.

Tout engagement est personnel, ferme et définitif, et ne peut faire l'objet de remboursement même partiel ou de transfert d'inscription pour quelque motif que ce soit.

MODIFICATIONS

Le présent règlement est susceptible de modifications.

Aussi, restez connecté(e)s sur les sites suivants pour prendre connaissance des dernières informations relative à MAY'SUP RACE 53 :

<https://www.facebook.com/groups/uschange53sup>

<https://www.surfingpaysdelaloire.com/>